



Grambois



Le Bulletin

Informations Municipales - Janvier 2012 - Numéro 13

EDITO

Chères Gramboisiennes, Chers Gramboisiens,

L'année 2011 s'achève avec son lot de difficultés économiques et sociales qui touchent nos Etats, nos entreprises et nombre de nos concitoyens. L'année 2012 s'ouvre, placée sous le signe d'horizons nouveaux pour l'Europe et pour la France avec des élections présidentielles et législatives qui, espérons-le, apporteront un nouvel élan quels qu'en soient les résultats. Elle devrait être porteuse d'avenir pour Grambois ; en effet, notre commune verra en 2012 l'aboutissement de projets structurants : un nouveau PPRI, des chemins refaits et classés pour le confort et la sécurité de tous, un patrimoine villageois réhabilité et embelli, des logements pour nos jeunes. Il y a quotidiennement beaucoup à faire mais nous sommes toujours disponibles pour chacun.

Nous avons espéré dès 2011 pouvoir apporter enfin à tous la couverture en téléphonie mobile des trois opérateurs sur l'ensemble du territoire de la commune. Comme d'autres, ce projet est attendu par la population et les visiteurs. Après une large concertation, il a été adopté à l'unanimité par le conseil municipal.

Pour autant, quatre associations (AGIL, Aubions nature, Grambois d'Abord, Vivre à Grambois) ont déposé des recours. Comme vous le savez, trois d'entre elles sont en opposition constante avec l'action municipale sur pratiquement tous les projets qui sont menés. C'est une des formes d'expression de la démocratie, que nous respectons, tout en regrettant son caractère peu constructif pour les intérêts des Gramboisiens. Cette opposition n'a rien d'étonnant pour nous puisque leurs dirigeants composaient la liste adverse lors des élections municipales. En 2014, vous aurez de nouveau à vous prononcer pour l'équipe qui vous semblera la mieux à même de vous représenter et défendre vos intérêts.

Pour l'heure, nous avançons sur les projets utiles à l'avenir de la commune et pour lesquels vous nous avez fait confiance.

Je vous renouvelle mes vœux les meilleurs pour cette année nouvelle que je vous souhaite douce, belle et généreuse pour vous-mêmes et vos proches, et je reste, comme à l'habitude, à votre entière disposition.

Le Maire,
Alain FERETTI



DANS CE NUMERO...

Edito	1
Conseils municipaux.....	2
Actualités municipales.....	3
Liste des Associations.....	7
Etat Civil 2011.....	8

Annexes :

- dossier spécial
- « classement des chemins »
- A votre service 2012

Alain FERETTI,
le Conseil Municipal
ont le plaisir de vous inviter
pour la présentation des vœux
le jeudi 19 janvier
à 18h30
à la salle polyvalente.

Si vous souhaitez recevoir le bulletin municipal par email, merci de bien vouloir nous indiquer vos coordonnées sur la messagerie de la mairie : mairie.grambois@wanadoo.fr. De même vous pouvez le consulter sur le site www.grambois.fr

Le Bulletin - Informations Municipales - Mairie - 84240 GRAMBOIS - Site : www.grambois.fr

Directeur de la publication : Alain FERETTI

Comité de Rédaction : Alain FERETTI, Brigitte MARGAILLAN, Yves KERKHOVE, Dominique PALOMBO, José ESTRUGA Francis PEUCH, David COLOM, Françoise DUBOIS-CHARLIER, Denis DUFRENE, Jean-Pierre CENDRON.

Tous droits de reproduction et d'adaptation réservés
Publication trimestrielle.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL



CLASSEMENT DES CHEMINS

Le Maire rappelle la nécessité de procéder au classement des voies communales, le tableau en vigueur actuellement étant celui de 1965. Il propose de lancer une procédure d'enquête publique à l'issue de laquelle sera établi le tableau de classement des chemins communaux. Le classement des chemins ruraux fera l'objet d'une autre procédure. Le conseil municipal est d'accord à l'unanimité.

PROJET BARRABAN - LANCEMENT DE L'APPEL D'OFFRES POUR LA MAITRISE D'ŒUVRE

Deux appels d'offres seront lancés pour la maîtrise d'œuvre ; l'un pour le plan d'aménagement ; l'autre pour la construction des bâtiments. Trois candidats seront sélectionnés pour présenter un projet. Une équipe sera retenue pour réaliser le plan d'aménagement, le règlement et le Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) pour les entreprises de Voiries et Réseaux Divers (VRD). Un deuxième appel d'offres sera lancé pour les constructions. Le conseil municipal est d'accord à la majorité.

SCHEMA D'ASSAINISSEMENT

Il est présenté l'actualisation du schéma d'assainissement voté en 2006, qui a été revu en fonction des besoins de la commune. Deux zones sont concernées : le Thor et Barraban.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve cette actualisation.

VENTE DES VIGNES DE LA GRANGE

Le Maire rappelle la décision de mettre en vente ces vignes. Il y a lieu de l'autoriser à signer l'acte de vente au prix de 140 000 euros. Le conseil municipal donne son accord à la majorité.

BUDGET - DECISIONS MODIFICATIVES

Il y a lieu de voter une décision modificative pour intégrer la somme de 140 000 euros en Recettes et l'affecter en Dépenses. Le conseil municipal autorise le Maire à passer les écritures comptables budgétaires nécessaires.

ECHANGES DE TERRAINS

Il s'agit de donner un accord de principe sur un échange de terrains pour régularisation du domaine public. Accord de principe du conseil municipal à l'unanimité.

DEPLACEMENT DU CHEMIN DU COQ

La demande de déplacement du chemin avait été acceptée mais avec obligation d'effectuer une étude des sols. Le tracé étant quelque peu modifié, l'étude n'est plus nécessaire et le conseil municipal accorde, à l'unanimité, l'autorisation de déplacement, en souhaitant qu'une garantie soit appliquée par l'entreprise, ou à défaut par le propriétaire, aux travaux réalisés.

QUESTIONS DIVERSES

- Révision du PPRIF. Il est donné lecture du courrier de l'association Vallée d'Aigues Nature concernant le projet de déchetterie route de La Tour d'Aigues et préconisant, au nom des adhérents de Grambois, un renforcement du dispositif du PPRIF. Le Maire trouve cette attitude scandaleuse d'une part sur la forme, copie adressée personnellement aux membres du comité de pilotage chargé de l'étude de révision du PPRIF, et d'autre part sur le fond, compte tenu des efforts engagés par la municipalité pour atténuer les contraintes imposées à la population par ce même PPRIF.

- Réunion du 28.10.11. Le Maire donne également lecture du courrier de 3 associations qui émettent des critiques sur l'objet de la réunion et surtout sur le choix des personnes qui y ont été invitées. Il précise que tous les acteurs représentatifs de la commune étaient invités et surtout tous les Présidents de toutes les associations ainsi que l'ensemble des membres des différentes commissions et comités qui œuvrent pour la commune. Au total, plus de 70 personnes étaient invitées.



PROJET D'INSTALLATION D'UNE ANTENNE DE TELEPHONIE.

Nous ne reviendrons pas sur le détail du projet, ni sur son intérêt pour le citoyen, l'essentiel a été dit. Aujourd'hui, le permis ayant été accordé, les travaux auraient pu commencer.

Mais les nombreux habitants et visiteurs de Grambois devront encore patienter...

En effet, quatre associations ont cru devoir s'opposer au projet (AGIL, Aubions Nature, Grambois d'abord, Vivre à Grambois) en engageant des recours auprès de la municipalité, de la préfecture, puis du tribunal administratif en vue de l'annulation du permis de construire.

L'ensemble du dossier constitué par la mairie a été transmis au tribunal ; il fait état :

- Du dialogue constructif et constant avec le Parc naturel régional du Luberon.

Le Parc, tout en reconnaissant les enjeux et les efforts très importants réalisés pour l'impact paysager, n'a pas vocation à soutenir ce type de projet.

- De la prise en compte des suggestions initiales de ces mêmes associations, formulées dans une pétition,

- Du travail sur l'aspect visuel (mât "trois branches", couleur adaptée à la position en contrebas décidée avec le PNRL),

- De la gestion du risque incendie d'origine électrique par l'enfouissement des lignes d'alimentation et par le débroussaillage (recommandations du PNRL),

- De la mise en sécurité des citoyens par éloignement bien au-delà des préconisations actuelles (nouvelle antenne à plus de 400 m. des habitations alors que l'antenne existante est à moins de 50 m.),

- D'un constat d'huissier confirmant la conformité à la loi de l'affichage du permis.

Un photomontage partisan a été diffusé largement et publié dans *La Provence* sans que la mairie ait même été contactée.

Ce projet est d'autant plus complexe qu'il doit répondre à des contraintes contradictoires (être loin des habitations mais pas en zone de nature et silence, etc.)

L'antenne prévue permettrait enfin aux Gramboisiens et aux différents services (pompiers, gendarmes, livreurs, etc) d'obtenir une possibilité de communication qu'ils n'ont pas aujourd'hui : les opérateurs ne sont que partiellement reçus sur le territoire ; cette difficulté est apparue avec évidence lors de l'incendie de l'automne 2011 sur la route de la Tour d'Aigues.

PROCEDURE DE REVISION DU PPRIF

La procédure de révision du PPRIf suit son cours. Une analyse fine des secteurs habités est actuellement réalisée conjointement par l'Office National des Forêts, la préfecture, le Service Départemental d'Incendie et de Secours, la municipalité.

Les premières propositions présentées au comité de pilotage et de suivi vont dans le bon sens : **la stratégie de défendabilité concrétisée grâce au gros travail réalisé par la municipalité a porté ses fruits.**

Ces propositions font état de la prise en compte des évolutions (voirie, accès, manœuvre, hydrants). A ce premier stade, les trois quarts des habitations qui étaient situées en zone rouge basculeraient dans une nouvelle zone « orange », créée pour notre commune pour les habitations existantes. Cette zone nouvelle est essentielle car elle fait disparaître la clause de non reconstructibilité et ouvre une possibilité d'extension basée sur les règles déterminées par le PLU et non plus par le règlement actuel du PPRIf.

Un dossier spécial sur l'état d'avancement du PPRIf vous sera communiqué prochainement.

ETAT D'AVANCEMENT DU PROJET DE BARRABAN (« LA GRANDE BASTIDE »)

Le conseil municipal a délibéré sur le lancement d'une mission d'études chargée de préfigurer l'organisation spatiale et fonctionnelle des espaces qui vont être urbanisés, en veillant particulièrement à avoir une haute qualité environnementale et architecturale, avec un aménagement respectueux de nos paysages.

Trois bureaux d'études ont été choisis et seront reçus suite à l'appel d'offre (un seul sera retenu) ; tous trois offrent toutes les garanties de compétences, avec à leur actif des réalisations de même nature dans des communes environnantes.

Nous vous rappelons que cet ensemble comprendra **trois projets distincts**, sous maîtrise d'ouvrage unique :

- **Une parcelle sera confiée à un opérateur public** pour réaliser des logements locatifs avec loyers encadrés pour y loger prioritairement des Gramboisiens (notamment nos jeunes), qui, faute de logement, doivent actuellement quitter notre village alors qu'ils souhaiteraient y rester, et des jeunes familles qui souhaiteraient s'y installer.

- **La construction d'un bâtiment collectif modulable.** Il accueillera l'école et des salles d'activité, répondant ainsi aux besoins de nos enfants et de notre vie associative et culturelle. Le coût de cet équipement est de 1.8 millions d'€.

- **Une quinzaine de lots sera viabilisée et vendue prioritairement aux Gramboisiens** désireux de devenir propriétaires sur la commune. **Le produit de la vente des parcelles viendra financer plus des 2/3 du complexe éducatif et culturel que le conseil municipal a voté.**

Aucune charge n'incombe à la commune pour les logements publics puisque le bailleur prend la totalité du coût à sa charge, comme cela a été le cas pour les logements de l'Enclos.

Le coût maximal de ce projet restant à la charge de la commune est estimé à 460 000 €.

Pour l'heure, un emprunt de 350 000 € a été voté par le conseil municipal, **son taux fixe est de 4%**, et son montant a déjà été intégré au budget de 2011.

Les recettes pérennes attendues (loyers, taxes foncières nouvelles, économie de consommables entre autres) **compenseront le remboursement de l'emprunt**, qui est de 24 858 € par an. Il n'y a donc aucune incidence sur la fiscalité locale.

Nous tenons à rassurer les quelques personnes qui s'interrogent toujours sur les incidences financières de ce projet sur les finances et la fiscalité. Le conseil municipal est prudent et attentif à l'utilisation des deniers de la commune. **Si l'on souhaite être informé, on pourra utilement se reporter à « La lettre du maire » de décembre 2010, disponible en mairie, où toutes les données sont présentes.**

LISTES ELECTORALES

L'inscription sur les listes électorales est close depuis le 31 décembre pour l'année 2012. Seuls les jeunes atteignant leur majorité avant les élections pourront participer aux élections présidentielles et législatives qui auront lieu

les 22 avril et 6 mai pour les présidentielles, et les 10 et 17 juin pour les législatives.

Les jeunes ayant atteint 18 ans durant l'année 2011 ont été inscrits d'office sur les listes.

Notre département ayant fait l'objet de la création d'une 5^e circonscription, notre député aura un nouveau territoire (très large et très rural) puisque partant de Pertuis et rejoignant Carpentras par Apt et le plateau d'Albion.

Au 31 décembre 2011, le nombre d'électeurs inscrits est de 955, pour une population totale de 1157 habitants (source INSEE).

Notre commune a perdu encore 12 habitants, notamment par défaut de logements pour nos jeunes. Comme nous l'avons précisé, l'aboutissement du projet de Barraban contribuera au maintien de l'équilibre démographique de la commune.

ELAGAGE DES HAIES ET DES ARBRES

Les plantations empiétant sur les voies communales et menaçant la sécurité des passages ou gênant la visibilité doivent être taillées par les propriétaires. En cas de non exécution de ces travaux, la loi permet dans certaines conditions l'élagage d'office par la commune, le coût de l'opération restant à la charge des propriétaires négligents. En cas d'accident dû par exemple au déportement d'une voiture pour cause de non visibilité, le propriétaire défaillant est responsable.

Elagage ne signifie pas arrachage total de la végétation, surtout sur les talus où elle retient efficacement la terre.

La municipalité va engager une action conjointe avec les propriétaires en leur proposant une commande groupée pour atténuer la charge de chaque propriétaire. Si vous êtes intéressés par cette opération, merci de nous le faire savoir en mairie (04.90.77.91.13).

Par ailleurs, dans le cadre des visites de terrain pour la révision du PPRI, les services compétents demeurent très réservés lorsque des haies d'essences très inflammables (de type cyprès) sont trop denses, trop proches des habitations et trop peu (ou pas du tout) entretenues. Nous vous remercions de prendre les dispositions nécessaires et restons à votre entière disposition.

PLAN LOCAL D'URBANISME

Nous espérons pouvoir finaliser le plan local d'urbanisme (PLU) qui sera le document de référence de la commune. Le PLU (anciennement POS) est en réflexion depuis 1972 alors que c'est un document indispensable pour l'ensemble de la population. Depuis plusieurs années, et en l'absence de ce document, la municipalité n'est plus décisionnaire sur les autorisations d'urbanisme. En effet, par défaut, les contraintes générales du règlement national d'urbanisme (RNU) s'appliquent et le maire signe les documents « au nom du préfet ». En fait, c'est le PPRI qui s'impose souvent et qui régit les règles d'urbanisme par défaut, d'où un manque de lisibilité et de compréhension : il n'est pas tenu compte du contexte local.

Il est urgent d'élaborer le PLU afin que nous puissions de nouveau disposer du pouvoir de décision avec un règlement adapté aux besoins des Gramboisiens.

Il convient donc de distinguer dans le PLU :

- l'ouverture de zones à la construction - qui se situeront à proximité immédiate du village pour respecter la loi SRU - pour une surface maximale de 9 ha conforme au Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD). Les limites de ces zones doivent rester très restreintes et conformes aux exigences de l'ensemble des services de l'Etat et des partenaires associés. Une fois les différentes études et consultations réalisées, le projet fera l'objet d'une enquête publique avant d'être approuvé par le conseil municipal. Le PLU peut ensuite être révisé ou modifié à tout moment.
- l'élaboration d'un règlement d'urbanisme, qui régit l'ensemble des règles d'urbanisme du territoire - notamment les droits d'extension, de création de surfaces nouvelles, d'organisations spatiales, etc...

Ce règlement contribuera à lever de nombreuses contraintes actuellement imposées par le RNU et le PPRI (par exemple sur le droit d'extension en zone « orange » du prochain PPRI, que nous voulons à 30%, ou le droit de reconstructibilité pour les habitations qui, malgré tout, resteront en zone rouge, les annexes et dépendances).

Les axes qui guident la réflexion du conseil en la matière sont les suivants :

- conserver son caractère rural à la commune,
- contribuer à l'équilibre des générations, en favorisant le maintien ou l'installation de nos jeunes familles,
- restituer les règles spécifiques à la commune, actuellement limitées par le PPRI et le RNU.

Nous espérons la collaboration de chacun de vous pour contribuer à finaliser le PLU.

ATTENTION AU DEPART DE FEU

Les cendres qui paraissent éteintes ne doivent jamais être versées sur l'aire de stockage des végétaux de la commune ni dans les containers à poubelles.

L'année dernière ces imprudences ont provoqué trois départs de feu.

Cette année nous avons dû appeler les pompiers pour éteindre un départ de feu un jour de grand vent.

La plus extrême prudence doit être observée.

THÉÂTRE À GRAMBOIS

Dimanche 15 janvier à 15h à la salle polyvalente.

« **Fou de tango** »

L'histoire du tango racontée en musique. Un couple de danseurs évoluera sur scène.
Un spectacle professionnel de Jérôme Bru.

CINE CLUB

Prochaine séance
le 17 février,
à 20h, salle polyvalente.

« **Metropolis** »

Un très grand classique de Fritz Lang

OFFICE DE TOURISME DE LA VALLEE D'AIGUES SOURIRE DU LUBERON

Les Clés du Lub, beau programme de **sorties gratuites** pour découvrir votre territoire. Voici les prochaines dates durant lesquelles vous pourrez découvrir les trésors cachés du Luberon :

- Janvier 2012** : Samedi 07 : L'histoire vaudoise. Avec M. Aurouze.
Le passé se conjugue au présent.
Samedi 21 : La lecture de paysage. Avec l'association Cèdres.
Entre vignes et pinèdes.
- Février 2012** : Samedi 04 : Quel drôle d'oiseau ? Avec Mme de Maria.
Découverte ornithologique aux 7 lacs.
Samedi 18 : Stage d'aromathérapie. Avec Paradesa.
Les plantes vous font du bien.
- Mars 2012** : Samedi 01 : La culture du Bio. Au domaine les Perpetus.
De la culture traditionnelle au Bio.
Samedi 17 : Comment faire son potager ? Avec Catherine.
Un étal de couleurs et de saveurs à domicile.



Renseignements et inscriptions auprès de :

L'Office de Tourisme Luberon Durance 04 90 07 50 29

contact@sourireduluberon.com www.sourireduluberon.com

Les dépliants sur les villages sont actuellement en cours de réalisation en français et en anglais. Ceux de la Tour d'Aigues, La Bastidonne, Cabrières d'Aigues et Saint Martin de la Brasque sont pratiquement terminés. Ceux d'Ansouis et de Grambois ont été remis en page.

L'Assemblée Générale de l'Office de Tourisme aura lieu le samedi 21 janvier à la salle polyvalente de La Motte d'Aigues. Elle est ouverte à tous. Toute l'équipe de l'office de tourisme sera présente. C'est le moment idéal pour venir nous y rencontrer et poser vos éventuelles questions.

LES ASSOCIATIONS

Amis du Jas de Monsieur

Pdt : Paul MAZEL

Le Jas de Monsieur - Tél : 04 90 77 92 08

Amista Gramboudiano

Pdt : Alain TEDDE

Chemin du Sautaire - Tél : 06 10 23 68 25

A.G.I.L.

Pdte : Michelle CHANUS

Route de Beaumont - Tél : 04 90 77 93 56

Anciens combattants

Responsable : Yves DOL

Les Meyles - Tél : 04 90 77 96 57

Ap'Art

Pdte : Maryvonne HEIZMANN

Moulin du Pas - Tél : 04 90 77 94 13

APEG

Pdte : Géraldine LEMARCHAND

Tél : 06 10 26 77 52

Association Syndicale Libre des Propriétaires Forestiers de Grambois

Pdt : Paul MAZEL

Le Jas de Monsieur - Tél : 04 90 77 92 08

Atelier d'Art Gramboisien

Pdte : Marie-Claire FERREOUX

Quartier les Fonzes - Saint Martin

Aubions Nature

Pdt : Michel BOUVIER

Coudouléou - Tél : 04 90 07 48 80

Bibliothèque

Responsable : Arlette BOST

Chemin du Thor - Tél : 04 90 77 91 95

Carrefour Citoyen

Pdte : Céline ALARCON

Quartier St Lambert

Cave Coopérative vinicole des Coteaux

Pdt : Joël REYNAUD

Le Moulin du Pas - Tél : 04 90 77 92 04

Clic' soleil âge

Place des Remparts - Tél : 04 90 08 87 64

Comité des Fêtes

Pdt : Francis PEUCH

Tusque - Tél : 04 90 09 95 54 - 06 82 50 19 24

C.U.M.A

Pdt : Dominique ARLAUD

Le Destel - Tél : 06 83 54 24 92

Grambois d'Abord

Pdt : Robert GASPARI

Le Moulin du Pas - Tél : 04 90 77 91 56

G.S.M (Grambois Sport Mécanique)

Pdt : Serge MICHAUD

Chemin du Thor - Tél : 04 90 77 90 41

Gym Volontaire

Pdte : Martine CANTONI

Bardounesse - Tél : 04 90 77 91 87

Jumelage Grambois/Solignano

Pdte : Mireille MIOT

Barraban - Tél : 04 90 77 95 33

La Boule Gramboisienne

Pdt : Franck D'AMATO

Ch. du Ravin du Thor - Tél : 04 90 77 94 79

Le Club du Livre

Pdt : Robert GASPARI

Moulin du Pas - Tél : 04 90 77 91 56

Les Bolides de Grambois

Pdt : Francis PEUCH

Tusque - Tél : 04 90 09 95 54 - 06 82 50 19 24

Les Collines Gramboisiennes

Pdt : José HERNANDEZ

L'Enclos - Tél : 06 60 29 00 60

Métaphora

Pdt : Christian RUGRAFF

La Ballière - Tél : 04 90 77 96 06

Protocross Gramboisien

Pdte : Géraldine PELLET

Quartier Les Pasquiers

Société de chasse

Pdt : Maxime CABASSU

Chemin du Grès - Tél : 04 90 77 94 09

Sculpture en Balade

Pdt : Jan PEEMAN

Tél : 04 90 08 98 21 - 06 73 37 13 01

Syndicat d'Initiative

Pdt : Franck D'AMATO

Ch. du Ravin du Thor - Tél : 04 90 08 97 45

Vivre à Grambois

Pdt : Jean-Michel DUFOUR

Chemin de Barraban - Tél : 04 90 77 92 97

ASSOCIATIONS EN SOMMEIL

Skieur Gramboisien (Le)

Pdt : Roger GUIGNARD

Chemin du Thor - Tél : 04 90 77 94 21

Tennis Club

Pdte : Suzanne CAMIER

Chemin des Faïsses - Tél : 04 90 77 96 55

ETAT CIVIL 2011



NAISSANCES



LECAULT Marion Julie née le 26 février à Aix en Provence
CARRUBBA-TAPIN Gabin Tristan Fabien né le 24 mai à Pertuis
ALARCON Clément Michel né le 27 mai à Pertuis
FABREGUE Lucas Jean-Marie Joël né le 13 juin à Pertuis
COLLETTA Gabriel né le 5 juillet à Pertuis
PARISSE Roseline Christine Suraya née le 14 juillet à Pertuis
GUALMINI Chiara née le 16 juillet à Aix en Provence
LAUFFROND Lisandro Pierre Claude né le 15 novembre à Aix-en-Provence
SANTARINI Emy Christelle Kelly née le 24 novembre à Pertuis
SILVY Roman né le 2 décembre à Marseille

Bienvenue à tous ces petits Gramboisiens !



MARIAGES

BALDAZZI Libero et SCHELLES Brigitte, le 21 mai
DERCOURT Aymeric et DUBOIS Morgane, le 4 juin
MAZEL Guillaume et BONHOMME Isabelle, le 2 juillet
FAVRE Guilhem et SANDOZ Magali, le 20 août

Félicitations et meilleurs vœux de bonheur aux nouveaux mariés.

DECES

MOMBELLET Jack, le 5 janvier
ANDRIEU René, le 16 janvier
POULLE veuve ROURE Rose, le 28 janvier
RABOT Philippe, le 15 février
IELLI veuve ALAMELLE Jeanne, le 1^{er} mars
LATOIR Françoise, le 23 avril
PERROUX épouse JAVELLE Josette, le 11 juin
TELL veuve DOL Andrée, le 15 juin
ROMANI Sylvestre, le 25 septembre
BUISSON épouse BONNET Jacqueline, le 16 octobre
LECORCHE Jean, le 22 décembre



Condoléances aux familles touchées dans leur affection.